Défendre nos droits : le respect du consentement !

Communiqué de la section OVH : Souriez, on va tweeter !

Le 16 mai 2023, nous avions contacté la direction d'OVH à la demande de salarié·es ayant découvert *par hasard* leur apparition dans des photos publiées sur *Twitter* par l'entreprise pour promouvoir la *marque employeur*

Ces photos avaient été prises lors d'événements *hors temps de travail*. La direction n'avait pas prévenu les salarié·es de cette publication, et aucun consentement n'avait été demandé…

Pas sans consentement !

Sans réponse à notre première sollicitation, le 18 mai nous avons répondu à ces *tweets* (1 & 2) afin de clarifier le contexte de cette publication

Enfin !

C'est le 5 juin 2023 que la direction aura finalement retiré ses publications. 19 jours pour un *roll back* : peut-être que ça aurait été plus rapide si on avait fait un *Jira*

La direction a pris une sage décision: sans réponse de sa part nous travaillions sur la suite à donner à cette affaire. Ça devenait *assez sérieux* pour ne plus pouvoir mettre d'émoji à chaque paragraphes…

Dans notre demande initiale nous avions aussi demandé des explications sur ce qui s'était passé ainsi que des excuses aux salarié·es concerné·es. Ça ne sera pas pour cette fois, un oubli de la direction sans doute, c'est à vous de nous dire quelle·s suite·s vous souhaitez donner à cette affaire

Ensemble nous sommes plus forts, alors rejoins-nous :

un syndicat ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !